



SAINT-  
FELIX-DE-  
LODEZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 2</p>	<p><b>Présents :</b> Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 30/03/2026</p> <p><u>Date d'affichage</u> Le 24/04/2026</p>	<p><b>Absents :</b> <b>Absents excusés :</b> Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>
<p>N° 2026-35</p> <p><b>Objet :</b></p> <p>Attribution du Marché public-Voirie et zone médicale</p> <p><u>ACTES</u></p>	<p>Monsieur le Maire indique que la commune a lancé une consultation de marché public pour l'aménagement de la zone sud du village. Dans la perspective d'une bonne gestion des deniers publics, la commune a fait le choix d'organiser un seul marché public pour ces deux projets de voirie distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de voirie sur l'axe RD 130 pour la zone de culture et de loisirs.</li> <li>- Aménagement de la zone médicale.</li> </ul> <p>Le marché public est divisé en 4 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LOT 01 : VOIRIE</li> <li>- LOT 02 : RESEAUX HUMIDES</li> <li>- LOT 03 : RESEAUX SECS</li> <li>- LOT 04 : ESSAIS ET CONTROLES</li> </ul> <p>Le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage nous a remis son rapport le 20 mars 2026.</p> <p>Monsieur le Maire propose de suivre les conclusions de ce rapport qui a été fourni aux élus:</p> <p>LOT 01 : TPSO : 91 295.50€          LOT 02 : TPSO – BALDARE : 164 745 €          LOT 03 : ALLEZ : 76 893.36 €          LOT 04 : CITEC : 3 568 €</p> <p>Soit un total HT de 336 501.86 € et 403 802.23 €</p> <p style="text-align: center;"><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> les marchés conformément au rapport d'analyse des offres.</li> </ul>

- **AUTORISE** le Monsieur le Maire  
administratives afférentes.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,  
le 16 avril 2026.

Le secrétaire de séance  
Maghnia MENGUS



Le Maire,  
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour  
au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «  
Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)